

BROCANTE à CHAMPIGNY

CENTRE DU
VILLAGE
DE 6H00 à
18H00

LE
30 AOÛT
2026



Réservation uniquement pendant
les permanences en mairie
de 18h00 à 19h30

Les mercredis 1 - 8 - 22 - 29 juillet
Les mercredis 5 - 12 - 19 - 26 août

Organisée par le comité des fêtes et
le club de l'âge d'or de Champigny



club l'âge d'or de Champigny

Le Club de l'Âge d'Or et le Comité des fêtes de Champigny organisent leur brocante le
Dimanche 30 août 2026 à partir de 6 heures au centre du village

Prix d'un emplacement de 3m : 12€

N° de l'emplacement :Règlement : espèce

Chèque

Réservation uniquement lors des permanences, les mercredis **01, 08, 22, 29 juillet** et les mercredis **05, 12, 19, 26 août** de **18h00 à 19h30** à la salle de réception à la mairie

Aucune réservation par mail ne sera assurée

Aucune inscription ne sera prise par la mairie

Tout est géré par le Club de l'Âge d'or et le comité des fêtes

Règlement intérieur de la brocante

L'inscription sera effective à la réception du règlement et les numéros d'emplacements seront attribués automatiquement, aucun changement d'emplacement ne sera toléré.

Les emplacements seront réservés le jour de la brocante de 6h à 8h, passé ce délai ils pourront être attribués à d'autres exposants sans possibilités de remboursement.

Les emplacements sont de 3m avec un maximum de 15m

Aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci.

Les professionnels ne sont pas acceptés sur la brocante. Les personnes ne vendant que des objets neufs, en série, laissant à penser qu'il s'agit d'un commerce habituel, seront interdites et refoulées, elles ne pourront prétendre à un remboursement.

Les exposants ne peuvent vendre que des objets d'occasions en nombre limité.

La vente d'objets d'armes et de produits illicites est strictement interdite.

Nourriture : La restauration et la vente de boissons, les viennoiseries et café seront assurées par l'organisation et les commerçants locaux en possession de la licence appropriée.

Seuls les professionnels présents sur la brocante seront désignés par l'organisation : Un marchand de frites, sandwiches, et un marchand de glace afin que le public puisse se restaurer.

Hygiène et propreté : Des sacs poubelles sont distribués gratuitement aux exposants, **les emplacements devront être laissés propres.** Des toilettes sont à la disposition des exposants dans la salle de réception à la mairie moyennement **0.20 centimes**

Divers : L'inscription à la brocante entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur désigné ci-dessus. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout contrevenant.

Bulletin d'inscription

N° de l'emplacement
Règlement : espèce chèque
Nom Prénom
Adresse
Carte d'identité délivrée le lieu
N° de téléphone ou mobile

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la brocante du 30 août 2026
et m'engage à respecter ce règlement.

Fait à Champigny, le

Signature :